

Conseil Communal
Séance du 17 mai 2017

Etaient présents :

MM. BESSELING Yves, Bourgmestre-Président;
NOTET P., MARS G., GROGNA J. et REYTER R., Echevins;
ARNOULD F., COLLARD D., PIGEON E., PAUL-G., LHOAS V.,
SONNET M., CONRARD C., BURNON A., HENKINET F., MOUTON B.,
LEYDER O. et DEREMIENS V., Conseillers;
LAMOLINE P., Présidente du CPAS (voix consultative) ;
GIERENS Bernard, Directeur général

La séance est ouverte.

19 heures 30 : REUNION CONJOINTE COMMUNE ET CPAS

1. Synergies existantes et à développer entre la Commune et le CPAS.
2. Rapport d'activités des différents services.
3. Mise en place de la maison communautaire.

20 heures : CONSEIL

FINANCES

1. Approbation de la modification budgétaire ordinaire n° 1 – Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 1 ordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	10.666.210,97 €
- DEPENSES :	9.175.336,21 €
- EXCEDENT :	1.490.874,76 €
- BONI EXERCICE PROPRE :	702.465,71 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire ordinaire n° 1.

2. Approbation de la modification budgétaire extraordinaire n° 1 - Exercice 2017.

La modification budgétaire n° 1 extraordinaire présente les résultats suivants :

- RECETTES :	8.800.500,00 €
- DEPENSES :	8.800.500,00 €
- EXCEDENT :	0 €

Le Conseil communal approuve cette modification budgétaire extraordinaire n° 1.

3. Avis sur le compte 2016 de la Fabrique d'Eglise d'Houmont.

Le Conseil Communal approuve le compte ci-dessous, celui-ci se présente comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2016	Houmont	22.068,62 €	19.532,10 €	Excédent de 2.536,52 €	5.985,97 € 1/5 pour Vaux- sur-Sûre, soit 1.197,19 €

4. Approbation du compte 2016 de la Fabrique d'Eglise de Morhet.

Le Conseil Communal approuve le compte ci-dessous, celui-ci se présente comme suit :

Exercice	Paroisse	Recettes	Dépenses	Excédent/ Déficit	Intervention communale à l'ordinaire
2016	Morhet	20.202,07 €	11.061,34 €	Excédent de 9.140,73 €	10.695,68 €

5. Affectation des subsides pour l'exercice 2017.

Octroi des subventions reprises aux articles budgétaires ci-après du budget ordinaire 2017 aux associations reprises en regard dudit article:

Articles budgétaires	Affectations	Montant	Finalité	Justifications
104/33209-01	Directeur général	60 €	FF	DC + RA
105/332-02	Fraternelle Chasseurs Ardennais	100 €	FF	DC + RA
370/332-02	A.L.E.M.	1.000 €	FF	DC + RA
380/435-01	Contribution « plan drogue »	3.500 €	FF	DC + RA
561/33202-03	Maison du Tourisme	1 €/hab.	FF	DC + RA
621/33201-02	Assoc.région. éleveurs Bastogne	250 €	FF	DC + RA
621/33202-02	Comice agricole Bast.- Sibret-Fauvillers	250 €	FF	DC + RA
621/33203-02	Service rempl. agriculteurs	250 €	FF	DC + RA
621/33210-02	Union des agricultrices wallonnes	250 €	FF	DC + RA
721/33201-02	Saint-Nicolas (maternel)	2.000 €	DS	DC + PJ

722/33201-02	Saint-Nicolas (primaire)	1.200 €	DS	DC + PJ
722/33202-02	Ecole du Mardasson	250 €	FF	DC + RA
761/332-02	Promemploi	900 €	FF + convention	DC + RA
761/33208-02	Subside Infor Jeunes	1.500 €	FF	DC + RA
762/332-02	Subside ASBL Les Explorateurs et Atelier théâtre	500 €	FF	DC + RA
762/33203-03	ASBL Territoire de la Mémoire	0,025 €/hab.	FF	DC + RA
762/33204-03	Agence de bénévolat	125 €	FF	DC + RA
762/33207-02	ASBL White Star	250 €	FF	DC + RA
7622/332-02	Clubs 3 X 20 (Rosières, Morhet, Vaux-sur-Sûre et Sibret)	1.000 € (250 €/club)	FF	DC + RA
763/33205-03	Subside aux Fous d'La Sûre	250 €	FF	DC + RA
764/332-02	Subside aux 5 clubs de football	200 €/équipe 2000 €/équipe filles Sibret	FF + DS	DC + RA
764/522-52/-/- 20130016	Subside extra. aux 5 clubs de football	10.000 €	I + DS	DC + RA
766/332-02	Subside embellissement des villages	5.000 €	DS	DC + PJ + RA
767/332-02	Bibliobus	2.700 €	FF + convention	DC + RA
772/332-02	Contrib. Section musique	7.000 €	FF	DC + RA
772/33203-02	« Les Echos de la Sûre »	250 €	FF	DC + RA
780/332-02	Subside Radio Sudio S	250 €	FF	DC + RA
79090/332-01	C.A.L. Luxembourg	250 €	FF	DC + RA
833/332-02	Delphus ASBL	150 €	FF	DC + RA
834/332-02	Service de l'aide précoce du Luxembourg	371,84 €	FF	DC + RA
834/33201-02	Aide et Soins à domicile	1.735,25 €	FF	DC + RA
834/33203-02	Baby Services	6.000 €	FF	DC + RA
834/33211-02	Au Fil des Jours	250 €	FF	DC + RA
835/33203-02	Accueillantes d'enfants	1.500 € (100 €/ acc.)	FF	DC + RA
844/332-02	Planning familial Bastogne	250 €	FF	DC + RA
844/332-03	ASBL Espaces-Rencontres Centre Ardenne	250 €	FF	DC + RA
849/332-02	ASBL Charon (soins palliatifs)	500 €	FF	DC + RA
849/33203-02	ASBL Lire et Ecrire	100 €	FF	DC + RA
849/33213-02	ASBL Solaix	1.394,50 €	FF	DC + RA
871/332-02	Car ONE	3.900 €	FF + convention	DC + RA
871/33203-02	Association du Diabète	250 €	FF	DC + RA
871/33202-03	Comité de parents Centre de jour Longlier	100 €	FF	DC + RA
879/332-02	Contrat rivière de l'Ourthe	1.550 €	FF + convention	DC + RA

879/332-02	Contrat rivière Moselle	4.017,74 €	FF + convention	DC + RA
922/332-02	Agence Immobilière Sociale	0,30 €/hab.	FF	DC + RA
930/435-01	F.R.W.	8.000 €	FF + convention	DC + RA

Finalité

Suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Finalité, cette subvention doit être utilisée pour des frais de fonctionnement (FF) ou d'investissement (I).

Pour certaines subventions, une délibération spécifique du Conseil communal est prise (DS).

Justifications

Le bénéficiaire doit produire l'un ou l'autre document suivant ce qui est stipulé dans la colonne « Justifications ».

Une déclaration de créance (DC) ou facture, ainsi qu'un rapport d'activités de l'année précédente ou de l'année en cours doivent être joints à la demande d'octroi de subsides. Le rapport d'activités doit être validé par le Collège communal préalablement au versement de la subvention.

Les pièces comptables et justificatives (PJ) – factures, notes de frais, ... - doivent être fournies après l'octroi de la subvention et au plus tard avant l'octroi de la subvention suivante. Ces pièces doivent être acceptées par le Collège communal.

TRAVAUX

6. Constitution d'un bail emphytéotique au profit d'Orès portant sur la construction d'une cabine électrique à Remichampagne sur la parcelle cadastrée Division 4 Hompré, Section G, n° 1067 D : approbation.

Suite à une demande de l'Intercommunale « Ores Assets », le Conseil communal approuve le projet de bail emphytéotique entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Ores Assets concernant la constitution d'un droit d'emphytéose pour une cabine électrique à Remichampagne, sur une emprise d'une contenance de 16 ca à prendre dans la parcelle cadastrée Commune de Vaux-sur-Sûre, 4^{ème} Division Hompré, Section G, n° 1067 D, d'une contenance totale de 6 ares.

L'emphytéose est consentie pour une durée de 99 ans et moyennant la somme de 990 euros (montant du canon qui sera payé en une seule fois).

7. Constitution d'un bail emphytéotique au profit d'Orès portant sur la construction d'une cabine électrique à Chaumont sur la parcelle cadastrée Division 4 Hompré, Section E, n° 532 D : approbation.

Suite à une demande de l'Intercommunale « Ores Assets », le Conseil communal approuve le projet de bail emphytéotique entre la Commune de Vaux-sur-Sûre et Ores Assets concernant la constitution d'un droit d'emphytéose pour une cabine électrique à Chaumont, sur un excédent de voirie d'une contenance de 14 ca, à prendre dans la section E (4^{ème} Division Hompré), sise « Chaumont » se trouvant à côté de la parcelle cadastrée Section E, n° 532 D. L'emphytéose est consentie pour une durée de 99 ans et moyennant la somme de 990 euros (montant du canon qui sera payé en une seule fois).

INTERCOMMUNALES

8. Convocation à l'assemblée générale du secteur Valorisation et Propreté de l'AIVE du jeudi 18 mai 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour

1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée générale du 16 novembre 2016 à Transinne.
2. Examen et approbation du rapport d'activités pour l'exercice 2016.
3. Examen et approbation des comptes annuels, du rapport de gestion et de la proposition d'affectation du résultat du secteur relatifs à l'exercice 2016.
4. Divers.

9. Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de l'Intercommunale IMIO du jeudi 1^{er} juin 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'Administration.
2. Présentation du rapport du Collège des contrôleurs aux comptes.
3. Présentation et approbation des comptes 2016.
4. Décharge aux administrateurs.
5. Décharge aux membres du Collège des contrôleurs aux comptes.
6. Désignation d'un administrateur.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Modification des statuts de l'Intercommunale.

10. Convocation aux assemblées générales ordinaire et extraordinaire de BEP Crématorium du mardi 20 juin 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée générale du 13 décembre 2016.
2. Gouvernance et éthique en Wallonie.
3. Approbation du rapport d'activités 2016.
4. Approbation du rapport de gestion 2016.
5. Décharge à donner aux administrateurs.
6. Décharge à donner au Commissaire réviseur.

Ordre du jour de l'Assemblée générale extraordinaire

1. Adhésion de la Commune de Philippeville à l'Intercommunale – Modifications statutaires.

11. Convocation à l'assemblée générale ordinaire de Sofilux du lundi 19 juin 2017 : approbation de l'ordre du jour.

Ordre du jour de l'Assemblée générale ordinaire

1. Rapport de gestion, rapport du Collège des Contrôleurs aux comptes.
2. Bilan et compte de résultats arrêtés au 31 décembre 2016, annexe et répartition bénéficiaire.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et Commissaires pour l'exercice de leur mandat en 2016.
4. Nominations statutaires.

HUIS CLOS

La séance est levée.